

PRÉSENTATION

Cette notice est destinée à informer les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles, les candidats libres et les étudiants des Universités sur :

- les concours d'admission en première année à l'ENS de Paris, l'ENS de Lyon, l'ENS de Cachan et l'ENS Rennes,
- l'organisation de certains concours en banques d'épreuves,
- les modalités d'inscription aux différents concours d'admission en première année pour la session 2016,
- les seconds concours des ENS, le concours 2SEP de l'ENS Rennes (destinés aux étudiants des Universités).

Important

La présente notice, prévue par les arrêtés fixant les conditions d'admission dans les Écoles normales supérieures, complète les textes publiés au *Journal officiel*, au *Bulletin officiel* de l'Éducation nationale (B.O.E.N.) et au *Bulletin officiel* de l'Enseignement supérieur et de la recherche (B.O.E.S.R.) qui, seuls, restent réglementaires.

Les renseignements spécifiques aux quatre Écoles sont précisés sur les sites Internet respectifs de chacune d'elles :

École normale supérieure (ENS Paris) : <http://www.ens.fr>

École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon) : <http://www.ens-lyon.fr>

École normale supérieure de Cachan (ENS de Cachan) : <http://www.ens-cachan.fr>

École normale supérieure de Rennes (ENS Rennes) : <http://www.ens-rennes.fr>

Ainsi que sur le site <https://banques-ecoles.fr>

SOMMAIRE

Présentation	1
Quatre Écoles normales supérieures en France	4
I – GÉNÉRALITÉS	
I-1- Tableaux des concours des différentes ENS :	
I-1-1- Filières scientifiques	6
I-1-2- Filières littéraires, économiques et sociales	7
I-1-3- Autres concours de recrutement dans les ENS	8
I-2- Textes officiels des concours des ENS	9
I-3- Dispositions communes aux concours d'admission en première année	10
II- CONCOURS DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ORGANISÉS EN BANQUES D'ÉPREUVES	
II-1- Généralités	13
II-2- Tableaux des épreuves des banques sciences	
Filière MP – Concours MP-MPI, Concours Informatique	16
Filière PC – Concours PC	17
Filière BCPST – Concours BCPST	18
II-3- Les concours d'admission de chaque École	
II-3-1- L'ENS (Paris) – Accès en première année – Section des Sciences	19
Premier concours – Banques d'épreuves	
Second concours Médecine/Sciences	
II-3-2- L'ENS de Lyon – Accès en première année	20
Premier concours – Banques d'épreuves	
Second concours	
II-3-3- ENS de Cachan et ENS Rennes – Accès en première année – Concours scientifiques	21
Banques d'épreuves :	
Concours PSI	21
Concours PT	22
Concours TSI (ENS de Cachan et ENS Rennes)	23
Concours Post DUT-BTS (ENS de Cachan seulement)	23
Concours ATS (ENS Rennes seulement)	24
III- CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	
III-1- Dates et organisation de la BEL – épreuves écrites	26
ENS (Paris) – Groupe lettres A/L, épreuves orales	27
ENS de Lyon – Premier concours – Spécialités, épreuves orales	28
ENS de Cachan – Concours LE anglais, épreuves orales	29
III-2- Dates et organisation de la banque LSES - épreuves écrites	30
Épreuves orales – ENS (Paris)	31
ENS de Lyon – ENS de Cachan	32
III-3- Les concours d'admission spécifiques à une école	
ENS de Cachan - concours première année	33
ENS Rennes - concours première année	35
IV- INSCRIPTION ET INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES	
IV-1- Modalités d'inscription par Internet	37
IV-2- Procédure d'intégration dans les Écoles	40

Quatre Écoles normales supérieures en France

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont de grands établissements d'enseignement supérieur de statut original qui dispensent un enseignement de très haute qualité en étroite relation avec la recherche et la culture.

LEUR VOCATION

Les ENS offrent un excellent cadre d'étude dans la ou les disciplines choisies par chaque élève. Elles favorisent un contact précoce avec les laboratoires et bibliothèques de recherche, lieux de création du savoir et de l'invention. Elles accompagnent ainsi la formation de spécialistes de haut niveau dans toutes les disciplines et favorisent la vocation de créateurs. La solidité des connaissances et la richesse des expériences acquises garantissent l'efficacité de la formation dans les ENS, au meilleur rang international.

La culture générale large dispensée dans les ENS prédispose à la mobilité intellectuelle, à la maîtrise de l'argumentation et constitue une bonne préparation pour une pratique de l'action.

Les ENS forment, en partenariat étroit avec les universités, des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des enseignants. Elles conduisent également à des positions de cadres de haut niveau dans les grands corps techniques et administratifs de l'État ainsi que dans les entreprises.

LEURS SPÉCIFICITÉS

Les élèves sont admis par voie de concours sélectifs. Le flux principal des admissions concerne les candidats issus des classes préparatoires (Bac + 2) ; d'autres concours comme le « second concours » portent sur des effectifs plus limités. Le recrutement est mixte dans toutes les filières.

Chaque année, les quatre ENS recrutent environ 800 élèves :

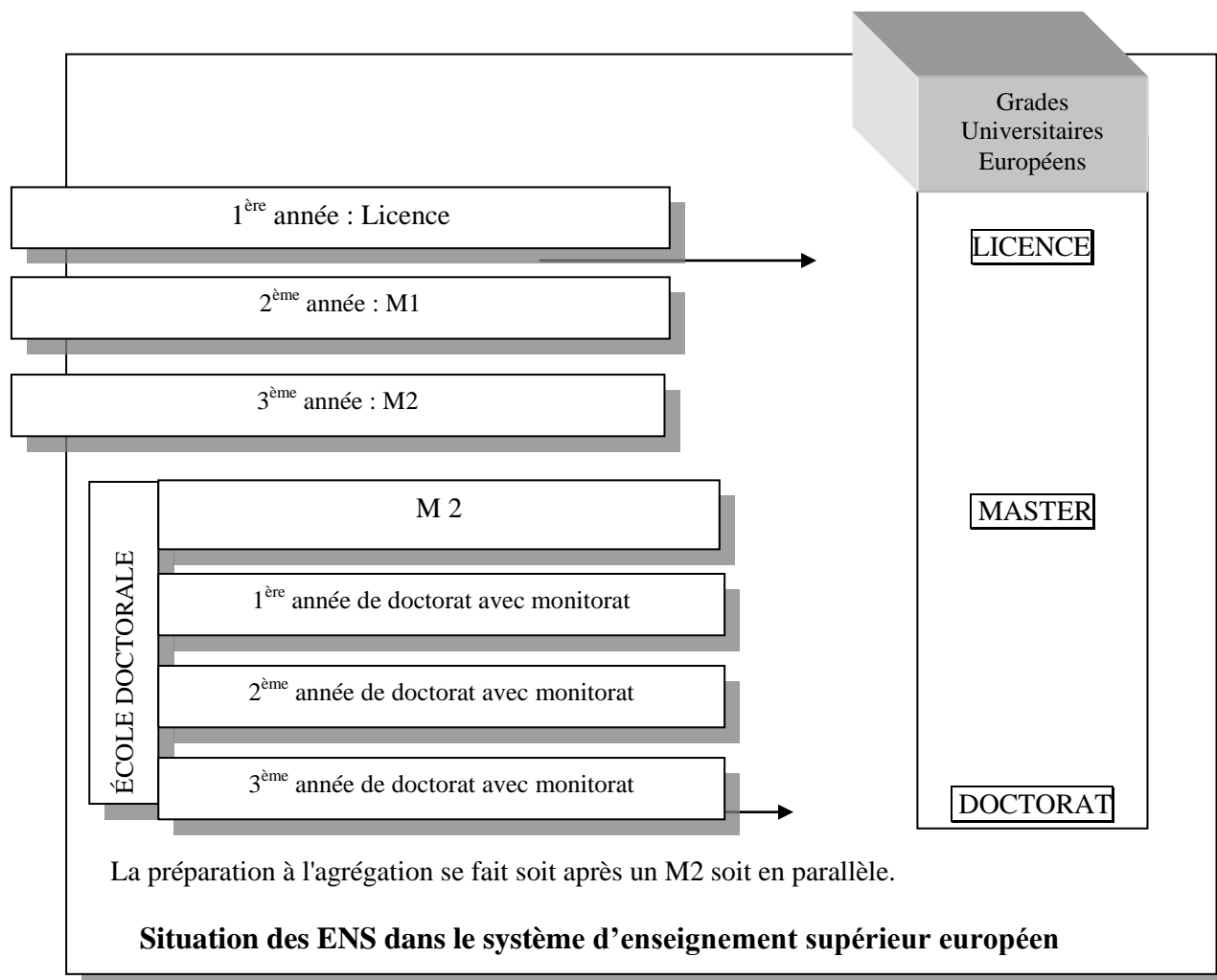
- Les élèves français comme les candidats ressortissants de l'Union européenne (UE) admis aux concours sont nommés élèves fonctionnaires stagiaires et sont rémunérés **en échange d'un engagement décennal de servir l'État français prenant effet à la date de l'admission à l'École.**
- Les élèves étrangers bénéficient généralement de bourses du ministère des affaires étrangères.

L'enseignement dispensé durant quatre ans prépare, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, aux diplômes universitaires européens : licence, master, doctorat.

Des possibilités sont offertes aux normaliens pour permettre des parcours de formation adaptés à la personnalité et au projet de chaque élève.

Les ENS assurent une préparation à l'agrégation particulièrement appréciée dans les voies scientifiques, littéraires et de sciences humaines ainsi qu'une formation pluridisciplinaire par la recherche, avec une initiation intégrée dans les masters et une formation doctorale largement ouverte sur l'ensemble des grands centres universitaires français et internationaux (stages à l'étranger en cours de scolarité, doctorat).

Elles offrent des infrastructures d'accueil, d'enseignement et de recherche de grande qualité.



Les ENS, originales sur de nombreux points parmi les Grandes Écoles, n'établissent pas de classement de sortie ce qui laisse plus de liberté et d'autonomie aux élèves normaliens pour définir leurs parcours et leurs rythmes d'études.

Marc MÉZARD

Directeur
de l'ENS (Paris)

Jean-François PINTON

Président
de l'ENS de Lyon

Pierre-Paul ZALIO

Président
de l'ENS de Cachan

Pascal MOGNOL

Administrateur provisoire
de l'ENS Rennes

I - GÉNÉRALITÉS

I-1- TABLEAUX DES CONCOURS IMPLIQUANT LES DIFFÉRENTES ENS

I-1-1 FILIÈRES SCIENTIFIQUES

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES	BANQUES D'ÉPREUVES	ENS/ PARTENAIRES	CONCOURS (*)
CPGE SCIENCES			
MP	MP	ENS (Paris)	MP ➤ option MP ➤ option MPI
		ENS (Paris)	Informatique
		ENS de Lyon	MP ➤ option MP ➤ option MPI
		ENS de Lyon	Informatique ➤ option Mathématiques ➤ option Physique
		ENS de Cachan	MP ➤ option MP ➤ option MPI
		ENS de Cachan	Informatique
		ENS Rennes	MP ➤ option MP ➤ option MPI
		ENS Rennes	Informatique
		E. Polytechnique	MP ➤ MP Info Français ➤ MP Info Étranger ➤ MPSI Français ➤ MPSI Étranger
PC	PC	ENS (Paris)	PC ➤ option Physique ➤ option Chimie
		ENS de Lyon	Physique et Chimie (PC)
		ENS de Cachan	PC ➤ option Physique ➤ option Chimie
		E. Polytechnique	PC ➤ Français ➤ Étranger
		ESPCI	PC ➤ Français ➤ Étranger
BCPST	BCPST	ENS (Paris)	BCPST ➤ option Biologie ➤ option Sciences de la Terre
		ENS de Lyon	BCPST ➤ option Biologie ➤ option Sciences de la Terre
		ENS de Cachan	BCPST
		ENPC	BCPST
PSI	PSI	ENS de Cachan	PSI
		ENS Rennes	PSI
		E. Polytechnique	Filière PSI
PT	PT	ENS de Cachan	Concours PT
		ENS Rennes	Concours PT
TSI	TSI	ENS de Cachan	Concours TSI
		ENS Rennes	Concours TSI
ATS	ATS	ENS Rennes	Concours ATS

I-1-2 FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES	ENS/ PARTENAIRES	CONCOURS
CPGE LITTÉRAIRES		
1^{ère} supérieure (Ulm)	ENS (Paris)	Concours A/L
1^{ère} supérieure	ENS de Lyon	Série lettres et arts Série langues vivantes Série sciences humaines
	ENS de Cachan	Concours langue étrangère : anglais
1^{ère} supérieure Lettres et sciences sociales	ENS (Paris)	Concours B/L
	ENS de Cachan ENSAE / ENSAI / INSEE	Concours sciences sociales Option économie et sciences sociales Administrateur - concours externe
	ENS de Lyon	Série sciences économiques et sociales
CPGE ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES		
Classes préparatoires D1	ENS Rennes	Concours droit, économie et gestion
Classes préparatoires Cachan - D2	ENS de Cachan ENSAI	Concours économie et gestion option I
Classes préparatoires économiques et commerciales (dites HEC)	ENS de Cachan	Concours économie et gestion options II, III et IV
CPGE ARTS CACHAN - C	ENS de Cachan	Concours design

I-1-3 AUTRES FILIÈRES DE RECRUTEMENT DANS LES ENS

RECRUTEMENTS EN PREMIÈRE ANNÉE

FILIÈRES	ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES	CONCOURS
SCIENTIFIQUES / MÉDECINE PHARMACIE	ENS (Paris)	Second concours Médecine/Sciences
	ENS de Lyon	Second concours
POST DUT-BTS GÉNIE MÉCANIQUE GÉNIE CIVIL GÉNIE ÉLECTRIQUE	ENS de Cachan	Post DUT-BTS <i>banque d'épreuves ENSEA</i>
UFR STAPS	ENS Rennes	Concours 2SEP

RECRUTEMENTS EN CYCLE MASTER

Pré-requis : diplôme ou titre valorisé à 180 ou 240 crédits ECTS suivant les cas

FILIÈRES	ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES	CONCOURS
LITTÉRAIRES	ENS de Cachan	Second concours <i>Anglais</i>
SCIENTIFIQUES	ENS de Cachan	Second concours <i>Maths, Physique, Chimie, Biologie, Informatique, Sc Ingénieur</i>
	ENS Rennes	Concours cycle master - <i>Sciences de l'Ingénieur</i> - <i>Mathématiques</i> - <i>Informatique</i>
ÉCONOMIQUES	ENS de Cachan	Second concours <i>SHS (Sciences humaines et sociales)</i>
	ENS Rennes	Concours cycle master <i>Droit-Economie-Gestion</i>
ARTISTIQUES	ENS de Cachan	Second concours <i>Design</i>

I-2- TEXTES OFFICIELS DES CONCOURS DES ENS

Textes communs aux ENS :

Arrêté du 9 septembre 2004 paru au JO du 8 octobre 2004.

Arrêté modificatif : du 28 novembre 2005 paru au JO du 4 décembre 2005.

Arrêté modificatif : du 4 mars 2011 paru au BOESR n° 13 du 31 mars 2011.

Arrêté du 1^{er} mars 2011 paru au JORF n°0093 du 20 avril 2011.

Arrêté modificatif : du 29 septembre 2011 paru au BOESR n° 39 du 27 octobre 2011.

ENS (Paris) :

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS à l'adresse suivante : <http://www.ens.fr> dans la rubrique admission.

Arrêté du 09 septembre 2013 paru au BOESR n°37 du 10 octobre 2013.

Le programme du concours littéraire d'admission à l'ENS pour la session 2015 est paru au BOESR n°39 du 22 octobre 2015 (arrêté du 01-10-2015).

ENS de Lyon :

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS de Lyon à l'adresse suivante : <http://www.ens-lyon.fr> dans la rubrique admissions.

Arrêté conditions d'admission à l'ENS de Lyon du 29-10-2013 paru au BOESR n°43 du 21-11-2013.

Arrêté modificatif conditions d'admission à l'ENS de Lyon du 1-10-2015 paru au BOESR n°39 du 22 octobre 2015.

Le programme du concours littéraire d'admission à l'ENS de Lyon pour la session 2016 est paru au BOESR n°39 du 22-10-2015 (arrêté du 01-10-2015).

ENS de Cachan :

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS de Cachan à l'adresse suivante : <http://www.ens-cachan.fr> dans la rubrique admission.

Arrêté conditions d'admission à l'ENS de Cachan du 2-11-2015 paru au BOESR n°44 du 26-11-2015.

Arrêté programmes de l'ENS de Cachan du 2-11-2015 paru au BOESR n°44 du 26-11-2015.

ENS Rennes :

Les textes réglementaires sont consultables dès leur publication sur le site Internet de l'ENS Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ens-rennes.fr> dans la rubrique admission.

Arrêté conditions d'admission à l'ENS Rennes – 28 novembre 2014

Arrêté programmes de l'ENS Rennes – 28 novembre 2014

Autres textes réglementaires :

Pour mémoire : la liste des classes préparatoires est parue au Bulletin officiel *numéro 23 du 04 juin 2015*.

Les programmes des classes préparatoires sont parus dans les numéros hors-série du Bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

- *Bulletin officiel spécial n° 3 du 30 mai 2013*
- *Bulletin officiel spécial n° 1 du 23 janvier 2014*

Les thèmes de TIPE et le programme de français sont respectivement parus au Bulletin officiel n°08 du 19 février 2015 et au Bulletin officiel n°23 du 04 juin 2015.

Le programme spécifique des concours d'admission à l'ENS de Cachan pour 2015-2016 (concours design et concours langue étrangère : anglais) est paru au BOESR n° 33 du 11/09/2014.

I-3- DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE DANS LES ENS

Nombre de postes ouverts aux concours et inscription

Pour les concours d'admission (groupes, sections ou séries) dans chacune des quatre Écoles normales supérieures, le nombre de postes offerts, leur répartition, les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions obligatoires pour les candidats et l'adresse du ou des sites Internet présentant la ou les procédures d'inscription sont fixés, chaque année, par leurs présidents ou directeurs respectifs.

Les **dates des épreuves écrites** de ces concours sont fixées, chaque année, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Conditions d'âge

L'arrêté du 28 novembre 2005 abroge la limite d'âge.

Conditions de titres

Pouvoir justifier, lors de l'admission à l'École, soit du baccalauréat, soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense ou équivalence de celui-ci.

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

Nombre de candidatures

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de trois fois aux épreuves de l'ensemble des concours propres à une École, mais pas plus de deux fois en ce qui concerne l'ENS de Cachan et l'ENS Rennes pour tous les concours d'admission en première année.

Nul ne peut être candidat à plusieurs concours, groupes, sections ou séries d'admission dans une même École lors d'une même session.

Conditions d'accès à la fonction publique

➤ Candidats français

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser puis de participer à une Journée défense et citoyenneté.

➤ Candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen doivent satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées par les articles 5 et 5 bis de la loi du 13 juillet 1983.

En outre, les candidats en instance d'acquisition de la nationalité française devront l'indiquer sur leur dossier de confirmation d'inscription et adresser au service d'inscription concerné ou aux Écoles normales supérieures :

- soit une photocopie de l'accusé de réception délivré par la sous-direction des naturalisations du ministère de l'emploi et de la solidarité (naturalisation par décret),
- soit une photocopie du récépissé de déclaration délivré par le juge d'instance ou le consul qui a reçu la déclaration (naturalisation par déclaration).

En application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, les candidats aux concours doivent remplir les conditions générales prévues aux articles 5 et 5 bis du titre I^{er} du statut général et par le statut particulier du corps auxquels ils postulent au plus tard à la date de la première épreuve du concours.

➤ **Candidats étrangers hors Union européenne et autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen**

Les candidats de nationalité étrangère qui remplissent les conditions de titre et de candidature peuvent s'inscrire. Cependant, à l'issue des épreuves des concours, ils ne pourront pas être nommés fonctionnaires-stagiaires d'une École normale supérieure mais y entreront en qualité d'élève étranger à charge pour eux ou pour leur gouvernement d'acquitter leurs frais de pension et de scolarité.

Engagement décennal

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen s'engagent à exercer une activité professionnelle dans les services de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises nationales pendant DIX ANS au moins à dater de leur admission dans une École normale supérieure, ou à rembourser à l'État le montant des sommes perçues en qualité d'élève de l'École. L'engagement est signé lors de l'installation en tant que fonctionnaire-stagiaire dans l'ENS à la rentrée de septembre.

Cependant, si l'élève rompt son engagement décennal, il a la possibilité de demander une dispense de remboursement.

Aptitude physique

Les candidats ressortissants d'un état membre de l'UE ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen sont avisés que leur nomination en qualité de fonctionnaire-stagiaire d'une École normale supérieure ne sera définitive qu'après constatation de leur aptitude physique selon les dispositions prévues par le statut général de la fonction publique.

II- CONCOURS DES FILIÈRES SCIENTIFIQUES ORGANISÉS EN BANQUES D'ÉPREUVES

II-1- GÉNÉRALITÉS

CONCOURS FAISANT L'OBJET DES BANQUES SCIENCES INTER-ENS			
ENS (PARIS)	ENS DE LYON	ENS DE CACHAN	ENS DE RENNES
CONCOURS MP Option MP Option MPI	CONCOURS MP Option MP Option MPI	CONCOURS MP Option MP Option MPI	CONCOURS MP Option MP Option MPI
CONCOURS INFORMATIQUE	CONCOURS INFORMATIQUE Option Mathématiques Option Physique	CONCOURS INFORMATIQUE	CONCOURS INFORMATIQUE
CONCOURS PC Option Physique Option Chimie	CONCOURS PHYSIQUE- CHIMIE	CONCOURS PC Option Physique Option Chimie	
CONCOURS BCPST Option Biologie Option Sciences de la Terre	CONCOURS BCPST Option Biologie Option Sciences de la Terre	CONCOURS BCPST	

La totalité des épreuves des concours cités ci-dessus est regroupée sous la forme de tableaux aux pages **16 à 18** de la présente notice.

Les programmes des épreuves des concours sont sans aucun ajout, ni restriction :

- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières MPSI et MP pour les concours MP, MPI
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières MPSI et MP pour les concours Informatique
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles des filières PCSI et PC pour les concours PC
- ceux des classes préparatoires aux grandes Écoles de la filière BCPST pour les concours BCPST.

Pour les filières MP et PC, les candidats devront connaître les notions du programme du baccalauréat de l'enseignement secondaire nécessaires à la compréhension du programme défini ci-dessus.

COMPLÉMENTS : Modalités des épreuves de français, de langues et de TIPE

NOR : MENS1501166A - arrêté du 12-5-2015- MENESR – DGEIP A1-2

Article 1 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2015-2016 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

Thème 1 : « La guerre »

4) *Les Perses*, Eschyle, traduction Danielle Sonnier – éditions GF Flammarion

5) *Le Feu*, Henri Barbusse

6) *De la guerre*, Carl von Clausewitz – traduction Nicolas Waquet, éditions Rivages Poche, Livre 1 : « Sur la nature de la guerre » (pages 17 à 114)

Thème 2 : « Le monde des passions »

4) *La Cousine Bette*, Honoré de Balzac

5) *Andromaque*, Jean Racine

6) *Dissertation sur les passions*, David Hume – traduction Jean-Pierre Cléro – éditions GF Flammarion

Épreuves de langues pour les filières MP et PC (écrite et orale d'admission)

1. Épreuve écrite : L'épreuve écrite de langue comprend deux sections.

A/ Une synthèse de documents rédigée dans la langue choisie à partir d'un dossier comprenant trois articles de 600 à 800 mots dans la langue choisie, ainsi qu'un document iconographique (images, tableaux, graphiques, statistiques), soit quatre documents au total. Sans paraphraser les documents proposés dans le dossier, le candidat réalisera une synthèse de celui-ci, en mettant clairement en valeur ses principaux enseignements et enjeux dans le contexte de l'aire géographique de la langue choisie, et en prenant soin de n'ajouter aucun commentaire personnel à sa composition.

Obligatoirement précédée d'un titre proposé par le candidat, la synthèse proposée devra comprendre entre 600 et 675 mots. Les dossiers porteront sur l'actualité politique, culturelle, économique ou sociale au sein de l'aire géographique de la langue choisie. Aucune connaissance spécialisée ne sera nécessaire pour réaliser la synthèse. Pour préparer cette section de l'épreuve écrite de langue, il est conseillé aux candidats de suivre attentivement, pendant l'année du concours, les grandes problématiques qui font l'objet d'articles fréquents dans la presse générale rédigée dans la langue choisie.

B/ Un texte d'opinion rédigé dans la langue choisie. Un éditorial comprenant entre 400 et 500 mots, rédigé dans la langue choisie et portant sur la même thématique que les quatre autres documents du dossier de synthèse proposé au titre de la section A de l'épreuve sera proposé au candidat ; celui-ci réagira aux arguments exprimés dans cet éditorial en rédigeant lui-même un texte d'opinion d'une longueur de 500 à 600 mots.

La durée totale de l'épreuve écrite de langue est de 4 heures.

2. Épreuve orale : L'épreuve orale de langue est organisée selon les modalités suivantes.

A/ Un extrait vidéo de 5 mn environ dans la langue choisie, portant sur l'actualité sera proposé au candidat qui en préparera un court résumé et un commentaire personnel. Pour ce faire, le candidat bénéficiera de 30 mn de préparation.

B/ L'entretien durera 20 minutes et permettra d'apprécier la bonne compréhension du document proposé, ainsi que la précision de la langue, l'autonomie langagière et la qualité de la réflexion du candidat.

Les extraits vidéo proposés seront des documents journalistiques (extraits d'émissions télévisées, de débats, de bulletins d'information et de documentaires). La durée totale de l'épreuve orale est de 50 minutes ; 30 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien avec un jury composé de deux examinateurs.

Épreuve de travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) des banques MP, PC et BCPST

Selon le concours, le candidat est invité à transmettre son rapport sous forme papier (trois exemplaires) et/ou numérique. La page de garde, qui doit être signée par l'enseignant qui a encadré le travail, peut être téléchargée sur les sites internet des écoles.

Un candidat inscrit dans **plusieurs banques** fournit pour **chacune** d'elles **un seul rapport**. Pour la banque BCPST, le thème du TIPE peut être choisi en biologie, en géologie ou dans les deux disciplines. Quel que soit le domaine disciplinaire des travaux d'initiative personnelle encadrés choisis par le candidat, la taille des rapports doit être comprise dans les limites suivantes :

- **Mathématiques/Informatique : 2 à 5 pages par rapport** (soit au maximum 12 500 caractères), **illustrations non comprises ;**
- **Physique/Chimie : 2 à 5 pages par rapport** (soit au maximum 12 500 caractères), **illustrations non comprises ;**
- **Biologie/Géologie : 6 à 10 pages par rapport** (soit au maximum 20 000 caractères), **illustrations comprises.**

Les textes et figures sont l'œuvre du candidat. **Les reproductions et les copies ne sont pas acceptées**, ou éventuellement pour des documents servant de base à la question de départ.

L'évaluation est effectuée à partir d'une **discussion** entre le jury et le candidat, sur la base de ce rapport **sans exposé préalable du candidat**. Au cours de l'épreuve, le candidat est autorisé à utiliser des transparents préparés à l'avance pour présenter des figures sur lesquelles il s'appuie pour répondre aux questions du jury. **Les rapports ne sont pas évalués en tant que tels.**

Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année de MP, PC, PSI, PT, TSI, TPC et BCPST - année 2015-2016

NOR : MENS1501031A - arrêté du 26-01-2015 - MENESR – DGESIP A1-2– B.O.E.S.R. n°08 du 19 février 2015

Article 1 - Le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés dans les classes préparatoires de seconde année, affectées ou non d'une étoile, des voies : mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST), technologie-biologie (TB) est fixé pour l'année scolaire 2015 - 2016 conformément à l'annexe du présent arrêté.

Annexe

1. Rappel d'un des objectifs de formation des Travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) : initiation à la démarche de recherche

Lors des travaux d'initiative personnelle encadrés, l'étudiant a un travail personnel à effectuer, qui le met en situation de responsabilité. Cette activité est en particulier une initiation et un entraînement à la démarche de recherche scientifique dont chacun sait que les processus afférents sont nombreux et variés.

L'activité de TIPE doit amener l'étudiant à se poser des questions avant de tenter d'y répondre. En effet, le questionnement préalable à l'élaboration ou à la recherche des solutions est une attitude courante que pratiquent les scientifiques, chercheurs, ingénieurs. La recherche scientifique et technologique conduit à l'élaboration d'objets de pensée et d'objets réels, qui participent au processus permanent de construction qui va de la connaissance à la conception, voire à la réalisation, et portent le nom d'inventions, de découvertes et d'innovations scientifiques et technologiques. La mise en convergence de travaux de recherche émanant de plusieurs champs disciplinaires assure le progrès des connaissances et permet des avancées dans l'intelligibilité du monde réel.

2. Intitulé du thème TIPE pour l'année scolaire 2015-2016

Pour l'année 2015-2016 le thème TIPE commun aux filières BCPST, MP, PC, PSI, PT, TB, TPC et TSI est intitulé : **Structures : organisation, complexité, dynamique.**

3. Commentaires

Le travail de l'étudiant en TIPE doit être centré sur une véritable démarche scientifique réalisée de façon concrète. L'analyse du réel, de faits, de processus, d'objets, etc., doit permettre de dégager une problématique en relation explicite avec le thème proposé. La recherche d'explications comprend une investigation mettant en œuvre des outils et méthodes auxquels on recourt classiquement dans tout travail de recherche scientifique (observations, réalisation pratique d'expériences, modélisations, formulation d'hypothèses, simulations, validation ou invalidation de modèles par comparaison au réel, etc.). Cela doit amener l'étudiant à découvrir par lui-même, sans ambition excessive, mais en sollicitant ses capacités d'invention et d'initiative.

4. Contenus et modalités

L'adhérence du sujet choisi par l'étudiant au thème de l'année pourra s'opérer par des entrées diverses comme le suggère la liste non exhaustive suivante : déplacement, dynamique, trajectoire, vitesse, etc.

Le travail fourni conduira à une production personnelle de l'étudiant (observation et description d'objets naturels ou artificiels, traitement de données, mise en évidence de phénomènes, expérimentation, exploitation de l'outil informatique, modélisation, élaboration, etc.) réalisée dans le cadre du sujet choisi adhérant au thème.

Cette production ne peut en aucun cas se limiter à une simple synthèse d'informations collectées, mais devra comporter une « valeur ajoutée » apportée par l'étudiant.

Les étudiants effectuent ces travaux de façon individuelle ou en petit groupe d'au maximum cinq étudiants, la qualité et le nombre des thèmes choisis permettant une réflexion générale du groupe. Toutefois, dans le cas d'un travail collectif, le candidat devra être capable à la fois de présenter la philosophie générale du projet, et de faire ressortir nettement son apport personnel à cette œuvre commune.

5. Compétences développées

Les TIPE permettent à l'étudiant de s'enrichir du contact de personnalités physiques extérieures au lycée (industriels, chercheurs, enseignants, etc.), de montrer ses capacités à faire preuve d'initiative personnelle, d'esprit critique, de capacités d'exigence, d'approfondissement et de rigueur et de rapprocher plusieurs logiques de raisonnement, par exemple par un décloisonnement des disciplines.

Ils permettent à l'étudiant d'acquérir entre autres les compétences suivantes :

- collecter des informations pertinentes (internet, bibliothèque, littérature, contacts industriels, visites de laboratoires, etc.), les analyser, les synthétiser ;
- identifier, s'approprier et traiter une problématique explicitement reliée au thème ;
- réaliser une production ou une expérimentation personnelle et en exploiter les résultats ;
- construire et valider une modélisation ;
- communiquer sur une production ou une expérimentation personnelle.

II-2- TABLEAUX DES ÉPREUVES DES BANQUES SCIENCES

Structure et coefficients de la banque MP École Polytechnique – interENS

Filière MP	Concours MP										Concours INFO				
	Polytechnique		ULM		LYON		CACHAN		RENNES		ULM	LYON		CACHAN	RENNES
	MP SI	MP INFO	MP	MPI	MP	MPI	MP	MPI	MP	MPI		M	P		
Épreuves écrites d'admissibilité et Épreuves écrites d'admission (adm)															
Maths A – 4h – XLCR lundi 18 avril 2016 8h-12h	8	8			4	4	5	5	5	5					
Français – 4h – XULCR lundi 18 avril 2016 14h-18h	6	6	8(adm)	8(adm)	2,5 (adm)	2,5 (adm)	3(adm)	3(adm)	3(adm)	3(adm)	2(adm)	2(adm)	2(adm)	2 (adm)	2 (adm)
Maths B – 4h – X mardi 19 avril 2016 8h-12h	7	7													
Info A – 4h – XULCR mardi 19 avril 2016 14h-18h		6		6		4		4		4	4	4	4	5	5
Phy & SI – X mardi 19 avril 2016 14h-18h	6														
Physique – 4h – XULCR mercredi 20 avril 2016 8h-12h	6	6	6	4	4		4		4			4			
LV – 4h – XULCR mercredi 20 avril 2016 14h – 18h	6	6	3(adm)	3(adm)	2,5 (adm)	2,5 (adm)	2(adm)	2(adm)	2(adm)	2(adm)	1,5 (adm)	2(adm)	2(adm)	1,5 (adm)	2 (adm)
Maths D – 6h – U jeudi 21 avril 2016 8h-14h			6	6											
Info B – 2h – XLCR jeudi 21 avril 2016 16h30 -18h30	4(adm)	Adm ep 4h coeff 6-> 10			2,5 (adm)	2,5 (adm)	3(adm)	3(adm)	3(adm)	3(adm)					4(adm)
Maths C – 4h – ULCR vendredi 22 avril 2016 8h-12h			4		4	4	5	5	5	5	4	4		5	4
Info-Maths – 4h – ULCR vendredi 22 avril 2016 14h-18h											4	4	4	5	3
Épreuves orales															
Oral Maths 1 – X	16	16													
Oral Maths 2 – X	16	16													
Oral Phy – X	20	20													
Oral Chimie – X	9	9													
ADS – X	15	15													
Oral Français – X	8	8													
Oral LV fac – X	+4× (N-10)	+4× (N-10)													
Oral LV – XULCR	8	8	3	3	1,5	1,5	2	2	2	2	1,5	1,5	1,5	1,5	2
EPS – X	5	5													
Oral Maths – U			30	30											
Oral Maths – L					6	4									
Oral Maths – CR							12		12						
Oral Maths – ULCR			15	15	4	4	8	8	8	8	4	4		5	
Oral Phy – U			25												
Oral Phy – LCR					4	3	6	6	6	6			4		
Oral Info Fond –LCR						3		12		12		4	4	5	3
Oral Info – U				25							4				
TP Algo – ULCR											4	4	4	5	6
TIPE – ULCR			8	8	2	2	2	2	2	2	1	2	2	3	4

LV : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol

X = Polytechnique, U = Ulm, L = Lyon, C = Cachan, R = Rennes

L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

Structure et coefficients de la banque PC Ecole Polytechnique – ESPCI – interENS

Filière PC	Concours PC						
	Polytechnique	ESPCI	ULM		LYON	CACHAN	
			Physique	Chimie		Physique	Chimie
Epreuves écrites d'admissibilité et Epreuves écrites d'admission (adm)							
Maths – 4h – XEULC lundi 18 avril 2016 8h-12h	9	9	5	5	5	5	3
Français – 4h – XEULC lundi 18 avril 2016 14h-18h	6	5	8 (adm)	8 (adm)	2,5 (adm)	3 (adm)	3 (adm)
Physique A – 4h – XE mardi 19 avril 2016 8h-12h	6	5					
Chimie A – 4h – XEULC mardi 19 avril 2016 14h-18h	6	9	5		5	4	9
Physique B – 4h – XEULC mercredi 20 avril 2016 8h-12h	6	5		5	5	7	4
LV – 4h – XEULC mercredi 20 avril 2016 14h -18h	6	4	3 (adm)	3 (adm)	2,5 (adm)	2 (adm)	2 (adm)
Physique C – 6h – U jeudi 21 avril 2016 8h-14h			7				
Chimie B – 6h – U jeudi 21 avril 2016 8h-14h				7			
Informatique B – 2h XECL jeudi 21 avril 2016 16h30-18h30	4 (adm)	4 (adm)			3 (adm)	3 (adm)	3 (adm)
Physique-Chimie – 5h – L vendredi 22 avril 2016 8h-13h					5		
Épreuves orales							
Oral Maths PC XE	20	14					
Oral Phy PC XE	16	14					
Oral Chimie PC XE	9	14					
ADS PC XE	15	15					
TP Phy XE	8	12					
TP Chimie XE	8	12					
Oral Français XE	8	6					
Oral LV fac XE	+4×(N-10)	+4×(N-10)					
Oral LV XEULC	8	7	3	3	2	2	2
EPS X	5						
Oral Phy U			26	20			
Oral Phy LC					6	12	6
Oral Chimie U			20	26			
Oral Chimie LC					6	6	12
Oral Maths UL			20	20	4		
TP Phy PC ULC			12		4	6	3
TP Chimie PC ULC				12	4	3	6
TIPE PC ULC			8	8	3	6	6

LV : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol

X = Polytechnique, E = ESPCI, U = Ulm, L = Lyon, C = Cachan

L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

Dates des épreuves et organisation de la banque BCPST

	Coefficients					
	ULM		LYON		CACHAN	École Nationale des Ponts et Chaussées
	Biologie	Sciences de la Terre	Biologie	Sciences de la Terre		
Biologie – 6h Lundi 2 mai 2016 8h30-14h30	7	4	8	4	8	4
Physique – 4h Mardi 3 mai 2016 8h30-12h30	2	3	4	5	4	5
Chimie – 4h Mercredi 4 mai 2016 8h30-12h30	4	3	4	3	5	3
Sciences de la Terre – 4h Vendredi 6 mai 2016 8h30-12h30	2	5	4	8	2	3
Épreuves écrites comptant pour l'admission						
Français – 4h Mardi 3 mai 2016 14h30-18h30	8		2		3	6
Maths – 4h Mercredi 4 mai 2016 14h30-18h30	16		4		4	16
LV – 2h Vendredi 6 mai 2016 14h30-16h30	3		1,5		2	3
Épreuves orales						
	ULM		LYON		CACHAN	École Nationale des Ponts et Chaussées
	Biologie	Sciences de la Terre	Biologie	Sciences de la Terre		
Biologie Ulm	25	17				
Biologie Lyon			8	5		
Biologie Cachan					12	
Sciences de la Terre U/L/E	12	20	5	8		7
Physique U/L/E	16		3			9
Chimie U/L/C	16		3		8	
TP Chimie/Biologie U/L/C/E	12		6		8	5
TIPE U/L/C	15		6		6	
Langue vivante U/L/C/E	4		2		3	3
Mathématiques E						16

U = Ulm, L = Lyon, C = Cachan, E = ENPC

- L'épreuve de langue vivante porte au choix du candidat à l'inscription sur : allemand, anglais, espagnol.
- L'épreuve orale de langue vivante porte nécessairement sur la langue choisie à l'écrit LV.

II-3- LES CONCOURS D'ADMISSION DE CHAQUE ÉCOLE

II-3-1 L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE (PARIS) - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE – SECTION SCIENTIFIQUE

- PREMIER CONCOURS

Conditions particulières

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

CONCOURS APPARTENANT À DES BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIÈRE M : CONCOURS MP MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE
- FILIÈRE M : CONCOURS INFORMATIQUE (Info)
- FILIÈRE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIÈRE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 18.

- SECOND CONCOURS

Le second concours, rattaché à la section des sciences, donne accès à une formation mixte médecine / sciences.

Les candidats au second concours doivent être susceptibles d'obtenir à la session de juin de l'année du concours une attestation de succès ou les crédits sanctionnant les deux premières années des études médicales ou des études pharmaceutiques et doivent être au maximum dans leur troisième année universitaire.

Les épreuves d'admissibilité se déroulent à Paris.

Un candidat ne peut subir plus d'une fois les épreuves du second concours.

Les programmes des épreuves écrites sont les suivants :

- En mathématiques, physique et chimie, celui des terminales scientifiques.
- En biologie, celui des parties I, II-D-2, IV-A, IV-B, IV-C du programme de sciences de la vie, 1ère et 2ème année des classes préparatoires aux grandes écoles, filière BCPST, en vigueur l'année du concours, à l'exclusion de tout ce qui concerne la biologie végétale.

Épreuves écrites		
1 ^{ère} épreuve au choix	Durée	Coefficient ENS
- PHYSIQUE-MATHÉMATIQUES <i>Samedi 21 mai 2016 de 8h30 à 12h30</i>	4 heures	8
- CHIMIE-PHYSIQUE <i>Samedi 21 mai 2016 de 8h30 à 12h30</i>	4 heures	8
2 ^{ème} épreuve		
BIOLOGIE-BIOCHIMIE <i>Samedi 21 mai 2016 de 14h à 18h</i>	4 heures	12

Épreuves orales et pratiques d'admission	Coefficient
CHIMIE	15
PHYSIQUE	15
BIOLOGIE-BIOCHIMIE	30
LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE *	5

Le temps de préparation et la durée des épreuves orales sont fixés à chaque session par le jury

* *L'épreuve de langue porte au choix du candidat sur l'une des langues suivantes : allemand, anglais et espagnol.*

Les épreuves orales portent sur le programme correspondant au cursus du candidat. Il remet aux examinateurs, au moment des épreuves, la liste des matières traitées, visée par les autorités administratives de son université.

II-3-2 L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON – ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE – SECTION SCIENTIFIQUE

- PREMIER CONCOURS

CONCOURS APPARTENANT À DES BANQUES D'ÉPREUVES

- FILIÈRE MP : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE (MPI)
- FILIÈRE MP : CONCOURS INFORMATIQUE (Info)
- FILIÈRE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC)
- FILIÈRE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST)

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 18.

- SECOND CONCOURS DE L'ENS DE LYON

Dispositions communes : voir page 10

Dispositions particulières :

Les candidats doivent :

- avoir effectué leur cursus post-secondaire exclusivement en université pendant une durée n'excédant pas trois ans, sauf dérogation accordée par le président de l'École sur demande motivée ;

- avoir capitalisé 120 crédits ECTS (*European Credit Transfer System*) ou obtenu un diplôme sanctionnant un niveau d'études scientifiques de fin de seconde année d'université avant la publication des résultats d'admission du concours.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus d'une fois aux épreuves du second concours.

Les programmes des épreuves écrites sont ceux des classes préparatoires aux grandes écoles dans les matières correspondantes (filière BCPST 1^{ère} et 2^{ème} année pour la Biologie-biochimie et les Géosciences, filières PCSI 1^{ère} année et PC 2^{ème} année pour la Chimie et la Physique, filières MPSI 1^{ère} année et MP 2^{ème} année pour les Mathématiques et l'Informatique).

Les programmes des épreuves orales sont ceux qui ont été traités dans l'université du candidat durant l'année universitaire du concours et l'année précédente.

Les épreuves écrites se déroulent à Lyon et éventuellement à Paris. Les épreuves orales ont lieu à Lyon.

Épreuves écrites		Épreuves orales		
Choisir deux matières parmi celles proposées ci-dessous et affecter un coefficient 6 à l'une et un coefficient 4 à l'autre	Durée	Affecter à nouveau deux coefficients d'oraux aux matières choisies à l'écrit : coefficient 5 pour l'une et un coefficient 4 pour l'autre	Coefficients	
BIOLOGIE-BIOCHIMIE <i>Mardi 7 juin 2016 de 9h à 12h</i>	3 h	- 1 matière choisie à l'écrit	5	
CHIMIE <i>Mardi 7 juin 2016 de 14h à 17h</i>		- 1 matière choisie à l'écrit	4	
GÉOSCIENCES <i>Mercredi 8 juin 2016 de 9h à 12h</i>		Langue vivante étrangère : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe	2	
PHYSIQUE <i>Mercredi 8 juin 2016 de 14h à 17h</i>		Présentation d'un projet personnel	4	
MATHÉMATIQUES <i>Jeudi 9 juin 2016 de 9h à 12h</i>		<i>Il s'agit d'un travail expérimental ou de réflexion approfondie sur un sujet scientifique relevant d'une ou plusieurs des disciplines choisies pour les épreuves d'admissibilité.</i>		
INFORMATIQUE <i>Jeudi 9 juin 2016 de 14h à 17h</i>				

- La durée et les modalités des épreuves orales sont fixées à chaque session par le jury.

II-3-3- ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE CACHAN
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE RENNES
Accès en première année – concours scientifiques

Conditions particulières

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (*European Credit Transfer System*) ne peuvent être autorisées à concourir.

CONCOURS APPARTENANT AUX BANQUES D'ÉPREUVES INTER-ENS

- FILIÈRE MP : CONCOURS MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-INFORMATIQUE (MPI)
- FILIÈRE MP : CONCOURS INFORMATIQUE (Info)
- FILIÈRE PC : CONCOURS PHYSIQUE-CHIMIE (PC) – ENS DE CACHAN SEULEMENT
- FILIÈRE BCPST : CONCOURS BIOLOGIE-CHIMIE-PHYSIQUE-SCIENCES DE LA TERRE (BCPST) – ENS DE CACHAN SEULEMENT

Les tableaux d'épreuves des concours sont en pages 16 à 18.

CONCOURS APPARTENANT À UNE AUTRE BANQUE D'ÉPREUVES

- CONCOURS DU GROUPE PSI

Ces concours de l'ENS de Cachan et de l'ENS Rennes sont organisés en banque d'épreuves écrites et orales avec le **concours d'admission à l'École Polytechnique**.

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Physique <i>Lundi 18 avril 2016 de 8h à 12h</i>	4 h	5	Oral de Physique	3
Français <i>Lundi 18 avril 2016 de 14h à 18h</i>	4 h	4	TIPE ENS	4
Sciences industrielles <i>Mardi 19 avril 2016 de 8h à 13h</i>	5 h	5	Manipulation - interrogation de sciences industrielles	6
Mathématiques <i>Mercredi 20 avril 2016 de 8h à 12h</i>	4 h	5	Manipulation de physique	3
Modélisation en sciences physiques et sciences de l'ingénieur <i>Jeudi 21 avril 2016 de 8h à 13h</i>	5 h	5	Oral de Mathématiques	5
Écrit d'admission : Langue vivante étrangère <i>Mercredi 20 avril 2016 de 14h à 18h</i>	4 h	2	Langue vivante étrangère Même langue que celle choisie à l'écrit.	2
Informatique <i>Lundi 20 juin 2016 de 15h à 17 h</i>	2h	2		

L'épreuve de français consiste en une dissertation qui porte sur le programme annuel de français dans les CPGE scientifiques ; plus qu'à l'érudition elle doit faire appel à la culture générale du candidat.

Depuis la session 2015 :

Existence d'une épreuve écrite d'admission de 2h en informatique.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère de la filière PSI suit les mêmes modalités que celles des filières MP et PC (durée 4h. 2 sections : synthèse de documents + texte d'opinion (cf p.14)) ; les options proposées sont : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère est inchangée, elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou scientifique.

Pour l'épreuve de TIPE ENS, une fiche synoptique doit être établie par le candidat avant le 23 mai 2016 17h sur le site Internet : <http://www.scei-concours.fr/> rubrique « Fiche synoptique » (cette rubrique sera disponible à partir du 20 janvier 2016). Pour les candidats scolarisés la fiche synoptique doit être validée par l'enseignant référent entre le 24 mai et le 3 juin 2016 17h00. Cette fiche présente le travail et les méthodes utilisées dans le cadre des T.I.P.E. L'interrogation orale dure au maximum 40 minutes. Elle comporte deux parties : une interrogation sur un document scientifique proposé par le jury suivie d'une interrogation sur le thème des T.I.P.E. choisi par le candidat.

- CONCOURS DU GROUPE PT

Ces concours sont organisés dans le cadre d'une **banque d'épreuves**, la banque nationale Filière PT. Pour tout renseignement, les candidats doivent s'adresser au :

Service Concours Banque PT
24, rue Pinel - 75013 Paris
Tél. : 01.44.06.93.31 Fax : 01.44.06.93.39

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Informatique et Modélisation Mardi 3 mai 2016 de 8h à 12h	4h	2	Mathématiques	4
Mathématiques C Mardi 3 mai 2016 de 14h à 18h	4 h	3	Manipulation de sciences physiques	6
Physique A Mercredi 4 mai 2016 de 8h à 12h	4 h	3	Manipulation de sciences industrielles	4
Sciences industrielles C Vendredi 6 mai 2016 de 8h à 14h	6 h	6	Étude de dossier	2
Physique B Lundi 9 mai 2016 de 8h à 12h30	2*2h	2	TIPE (dans le cadre de l'épreuve nationale commune)	4
Mathématiques A Lundi 9 mai 2016 de 14h à 18h	4 h	3		
Sciences industrielles A Jeudi 12 mai 2016 de 8h à 13h	5 h	4		
Écrits d'admission				
Français B Mercredi 11 mai 2016 de 8h à 12h	4 h	4	Langue vivante étrangère : Même langue que celle choisie à l'écrit	2
Langue vivante étrangère Mercredi 11 mai 2016 de 14h à 17h	3 h	1		

L'épreuve de français est constituée de deux parties. La première consiste en un résumé de texte (en 200 ou 300 mots selon son importance) lié à l'un des thèmes du programme. La seconde partie consiste à formuler une réponse à une question se rattachant au texte.

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol ou italien. L'épreuve consiste en une synthèse à partir d'un dossier thématique. Il sera proposé aux candidats un dossier comportant plusieurs documents, de natures différentes, rédigés dans la langue vivante choisie. Ce dossier pourra inclure des articles de presse récents d'environ 450 mots chacun, un ou des dessins de presse, un ou des tableaux et figures. Tous ces documents porteront sur une même thématique, liée aux enjeux sociaux, économiques, culturels ou scientifiques de l'actualité.

Une question, posée dans la langue vivante choisie orientera la réflexion des candidats. Cette question sera introduite par la formule suivante : « *En vous appuyant uniquement sur les documents du dossier thématique qui vous est proposé, vous rédigerez une synthèse répondant à la question suivante : ...* »

La question sera suivie de la mention : « *votre synthèse comportera entre 450 et 500 mots* ». La synthèse devra être précédée d'un titre et les candidats devront indiquer le nombre de mots comptés en fin de copie.

L'épreuve orale de langue étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle s'appuie sur un enregistrement sonore d'un texte d'actualité non technique (extrait de revue, de journal, etc) d'une durée maximum de 3 minutes.

Cette épreuve comprend une préparation de 20 minutes pendant laquelle le candidat (à l'aide d'un lecteur de cassettes et d'un casque mis à sa disposition) écoute l'enregistrement et prépare un résumé structuré et un commentaire de l'article entendu.

Pendant l'interrogation (20 minutes), le candidat restitue les informations essentielles entendues dans l'enregistrement, puis fait part de ses réflexions personnelles. L'interrogation se termine sur un libre entretien autour du thème fourni. L'usage du dictionnaire est interdit.

- CONCOURS DU GROUPE TSI (ENS Cachan et ENS Rennes)

Ce concours est organisé à l'écrit dans le cadre de la **banque d'épreuves écrites et orales des Concours Communs Polytechniques - Filière TSI**. Pour tout renseignement, s'adresser au :

Service des Concours Communs Polytechniques de Toulouse

B.P. 4410 - 31405 Toulouse cedex 4

Tél. : 05.62.47.33.43

Épreuves écrites	Durée	Coefficient	Épreuves pratiques et orales	Coefficient
Composition de mathématiques <i>Mardi 3 mai 2016 de 14h à 18h</i>	4 h	6	Physique-Chimie	5
Composition de physique-chimie <i>Mercredi 4 mai 2016 de 8h à 12h</i>	4 h	4	Manipulation de technologie	8
Composition de modélisation <i>Jeudi 5 mai 2016 de 8h à 11h</i>	3h	4		
Composition d'informatique <i>Jeudi 5 mai 2016 de 14h à 17h</i>	3h	2	Mathématiques	5
Composition de projet en sciences industrielles <i>Vendredi 6 mai 2016 de 8h à 14h</i>	6 h	8		
Écrits d'admission			TIPE	3
Français - philosophie <i>Mardi 3 mai 2016 de 8h à 12h</i>	4 h	4	(épreuve nationale commune)	
Langue vivante étrangère <i>Mercredi 4 mai 2016 de 14h à 17h</i>	3 h	2	Langue vivante étrangère : Même langue qu'à l'écrit	2

- CONCOURS POST DUT-BTS (ENS de Cachan seulement)

3 options : GÉNIE ÉLECTRIQUE – GÉNIE MÉCANIQUE – GÉNIE CIVIL

Conditions particulières

Pour être nommés élèves de l'École normale supérieure de Cachan, les candidats des concours post DUT-BTS, Génie électrique - Génie mécanique - Génie civil, doivent pouvoir justifier de l'obtention d'un BTS ou d'un DUT.

Ce concours est organisé dans le cadre d'une **banque nationale d'épreuves gérée par l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA)**.

SERVICE CONCOURS - ENSEA

6, avenue du Ponceau - 95014 CERGY PONTOISE CEDEX

Tél. : 01.30.73.62.27 ou 62.28 - Fax : 01.30.73.66.67

Phase d'admissibilité

- La banque d'épreuves comporte des épreuves écrites de mathématiques, langues vivantes (allemand, anglais, espagnol) et option (électricité, électronique ou mécanique, génie mécanique ou génie civil) au terme desquelles le jury de l'ENS de Cachan établit pour chaque option (génie électrique, génie mécanique, génie civil) une liste de candidats sélectionnés en vue de l'examen de leur dossier.

- **L'examen des dossiers** porte sur les résultats obtenus dans les disciplines de base (mathématiques, français, langues) et sur le cursus dans l'option. **Le jury établit alors, dans chacune des options, la liste des candidats admissibles ; ce sont les admissibles (au sens de la banque d'épreuves) dont le dossier d'études a été retenu par l'ENS de Cachan ;** ils sont convoqués par courrier électronique émanant de l'ENS de Cachan pour les épreuves orales qui se tiennent **avant la plage occupée par la banque d'épreuves orales communes pilotée par l'ENSEA.**

Phase d'admission

- Analyse d'un dossier de spécialité (dans l'option choisie à l'inscription) et interrogation coefficient 3. Le candidat disposera d'un temps de préparation pour analyser un dossier scientifique et technique sur un thème de l'option choisie, il exposera le dossier et répondra aux questions posées par le jury.

- Entretien coefficient 5. Cette épreuve prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte général, scientifique ou technologique suivi de questions.

A l'issue de cette phase, le classement établi est un classement inter-options.

- CONCOURS DU GROUPE ATS (ENS Rennes)

Ce concours est organisé dans le cadre d'une banque nationale d'épreuves gérée par l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA).

SERVICE CONCOURS - ENSEA
6, avenue du Ponceau - 95014 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. : 01.30.73.62.27 ou 62.28 - Fax : 01.30.73.66.67

Écrit (admissibilité) *	Durée	Coefficient	Oral (admission) **	Durée	Coefficient
Anglais	2h	2	Langue choisie	30 min	2
Français	3h	2	Mathématiques	30 min	2
Mathématiques	3h	3	Sciences industrielles	30 min	2
			- génie électrique		
Sciences industrielles	5h	4	Sciences physiques	30 min	2
Sciences physiques	3h	3			

* La langue vivante de l'épreuve écrite est obligatoirement l'anglais. Cette épreuve prend la forme d'un QCM. L'épreuve de français est un résumé et un commentaire. La nature des autres épreuves écrites est du type problème.

L'épreuve écrite de sciences industrielles ne comprend qu'un seul problème d'une durée de 5h, portant sur les programmes de génie électrique et mécanique.

** L'oral de la langue vivante peut avoir lieu dans une autre langue (allemand ou espagnol) à indiquer lors de l'inscription.

Les épreuves orales sont des interrogations de 30 minutes précédées d'une préparation de 30 minutes.

L'épreuve de sciences industrielles comprend deux interrogations de 30 mn chacune, l'une en génie électrique l'autre en mécanique.

L'absence à l'une des épreuves du concours (écrite ou orale) est éliminatoire.

Calendrier d'inscription spécifique :

18 février 2016 – 16 mars 2016 : Saisie et validation des données sur le serveur d'inscription
(<http://concours.ensea.fr>)

17 mars 2016 – 26 mars 2016 : Edition du bordereau des pièces justificatives et envoi des pièces justificatives

Calendrier d'intégration spécifique : consulter le site www.ens-rennes.fr

III- CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

III-1 DATES DES ÉPREUVES ET ORGANISATION DE LA BEL

Depuis la session 2011, la Banque d'Épreuves Littéraires (BEL) est ouverte à de nouvelles écoles et formations. Les procédures et modalités retenues font l'objet d'une circulaire spécifique adressée aux rectrices et recteurs d'académie ainsi qu'aux chefs d'établissement. Le texte de la circulaire 2016 sera également disponible sur les sites internet des ENS.

Épreuves écrites d'admissibilité (ou d'admission pour l'ENS de Cachan)

CONCOURS APPARTENANT À LA BEL		CONCOURS APPARTENANT À LA BANQUE LANGUES					
- CONCOURS A/L – ENS (PARIS) - SÉRIE LETTRES ET ARTS (LA) – ENS DE LYON - SÉRIE LANGUES VIVANTES (LV) – ENS DE LYON - SÉRIE SCIENCES HUMAINES (SH) – ENS DE LYON - LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS – ENS DE CACHAN		- SÉRIE LANGUES VIVANTES – ENS DE LYON - LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS – ENS DE CACHAN					
BANQUE D'ÉPREUVES LITTÉRAIRES							
durée	ENS (PARIS) A/L	ENS de LYON				BANQUE LANGUES	
		LA	SH	LV	ENS de CACHAN LE anglais		
Composition de géographie <i>Lundi 11 avril 2016 de 9h à 14h</i>	5h		1	1	1		
Composition d'histoire <i>Mardi 12 avril 2016 de 9h à 15 h</i>	6h	3	1	1	1	4	
Composition française <i>Mercredi 13 avril 2016 de 9h à 15 h</i>	6h	3	2	2	2	Admission 3	
Composition de philosophie <i>Jeudi 14 avril 2016 de 9h à 15h</i>	6h	3	1	1	1	Admission 3	
Commentaire d'un texte en LVE et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (1) <i>Vendredi 15 avril 2016 de 9h à 15h</i>	6h	3	1	1	1	LE anglais 5	
Épreuve (ou groupe d'épreuves) selon la spécialité : <i>Lundi 18 avril 2016 à 9h ou à 14h selon spécialité</i>			LC	LM	Arts	Philo	Hist-Géo
Version latine	3h		1				
Version grecque (à 14h)	3h		1				
Étude littéraire stylistique d'un texte français postérieur à 1600	5h			2			
Thème en LVE (1)	4h						2
Deuxième composition de philosophie	5h				2		
Explication de textes ou de documents historiques	3h					1	
Commentaire de carte géographique (à 14h)	3h					1	
Composition d'histoire de la musique	6h						
Composition d'histoire et de théorie des arts	6h			2			
Composition d'études cinématographiques	6h	3					
Composition d'études théâtrales	6h						
Épreuve de langue et de culture ancienne au choix du candidat à l'inscription : <i>Mardi 19 avril 2016 de 9h, à 13h ou 15h selon l'option</i>							
- traduction et commentaire d'un texte latin ou grec	6h						3
- ou version latine	4h						
- ou version grecque	4h						
Épreuves à option au choix du candidat à l'inscription : <i>Mercredi 20 avril 2016 de 9h à 13h, 14h ou 15h selon l'option</i>							
- version latine et court thème	5h						3
- commentaire d'un texte philosophique	4h						
- commentaire d'un texte littéraire français	4h						
- composition de géographie	6h						
- commentaire composé de littérature étrangère et court thème	6h						
- version de langue vivante étrangère et thème	6h						

(1) Allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

PRÉCISION IMPORTANTE : lors de son inscription, le candidat choisit une ville d'écrit. Certaines raisons peuvent amener l'administration à modifier ce choix (cf. IV-1- 3-second alinéa, page 40).

Épreuves d'admission

Ces épreuves sont organisées par chaque ENS

ENS (Paris) - SECTION DES LETTRES - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

CONCOURS LETTRES A/L

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, se reporter au tableau de la page 26

Épreuves orales et pratiques	Préparation	Durée	Coefficient
Épreuves communes			
Explication d'un texte français	1 h	30 min	3
Interrogation de philosophie	1 h	30 min	
Interrogation d'histoire	1 h	30 min	
Traduction et commentaire d'un texte latin ou grec (choix définitif à l'inscription)	1 h	30 min	
Explication d'un texte littéraire de langue vivante étrangère (choix définitif à l'inscription)	1 h	30 min	
Épreuve à option , au choix du candidat à l'inscription :			
> Épreuve de grec ou de latin (épreuve en deux parties) : <ul style="list-style-type: none"> • Traduction et commentaire d'un texte grec ou latin, la langue doit être différente de celle choisie en 4^{ème} épreuve commune. • Interrogation d'histoire ancienne (portant sur l'ensemble du programme) <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la version latine et court thème pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h	30 min	5
> Interrogation sur un texte philosophique. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte philosophique pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h	30 min	5
> Interrogation d'histoire littéraire. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire d'un texte littéraire français pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h	30 min	5
> Commentaire de documents géographiques. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h	30 min	5
> Épreuve de musicologie en deux parties : <ul style="list-style-type: none"> • Technique musicale (écriture musicale) et • Commentaire d'écoute d'une œuvre musicale. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire de la musique pourront choisir cette épreuve.</i>	2 h aucune	15 min 45 min	5
> Commentaire d'œuvre d'art. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'histoire et théorie des arts pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h	30 min	5
> Commentaire d'un extrait de film. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études cinématographique pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
> Commentaire dramaturgique d'un extrait d'une pièce. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition d'études théâtrales pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h 30	30 min	5
> Commentaire de document historique, histoire ancienne, médiévale ou moderne. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité la composition de géographie pourront choisir cette épreuve.</i>	1 h	30 min	5
> Explication d'un texte de langue vivante étrangère autre que celle choisie en 5 ^{ème} épreuve orale commune. <i>Seuls les candidats ayant choisi comme épreuve à option d'admissibilité le commentaire composé de littérature étrangère et court thème ou la version de langue vivante étrangère et thème pourront choisir cette option.</i>	1 h	30 min	5

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de langues vivantes étrangères portent au choix du candidat sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

ENS DE LYON - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

Premier concours

ÉPREUVES DES SÉRIES LETTRES ET ARTS, LANGUES VIVANTES ET SCIENCES HUMAINES
--

Pour les épreuves écrites, se reporter au tableau de la page 26.

Épreuves orales communes	Coefficient
-Explication d'un texte littéraire (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	1.5
-Approches des sciences humaines (<i>1h de préparation, 25 min devant le jury</i>)	1
Un des groupes d'épreuves orales suivants en fonction de la spécialité choisie lors de l'inscription	
Spécialité lettres classiques : - Explication d'un texte latin - Explication d'un texte grec (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	2 2
Spécialité lettres modernes : - Etude synthétique de deux extraits d'œuvres au programme (<i>1h30 de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une douzaine de lignes . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une douzaine de lignes (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	2.5 1.5
Spécialité arts : - Une des 4 épreuves suivantes en fonction du choix exprimé à l'inscription . Études théâtrales (<i>2h de préparation, 1h devant le jury</i>) . Études cinématographiques (<i>3h de préparation, 1h devant le jury</i>) . Histoire des arts (<i>2h de préparation, 1h devant le jury</i>) . Musique (épreuve en 2 sessions, chacune comptant pour moitié dans la note finale) - Interprétation suivie d'un entretien (<i>30mn devant le jury, sans préparation</i>) (coef. 1.25) - Écriture musicale (<i>2h de préparation, 15 min devant le jury</i>) (coef. 1.25) - Une des trois épreuves suivantes : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une douzaine de lignes . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une douzaine de lignes (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	2.5 1.5
Spécialité histoire et géographie : - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une douzaine de lignes . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une douzaine de lignes (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Interrogation d'histoire (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Interrogation de géographie (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	1 1.5 1.5

Spécialité philosophie : - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère (1) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une douzaine de lignes . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une douzaine de lignes (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Explication d'un texte philosophique (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Exposé sur une question de philosophie (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	1 1.5 1.5
Spécialité langue vivante : - Explication d'un texte (2) d'auteur étranger LV1 (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Analyse en langue étrangère LV1 (2) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>) - Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : . Analyse en langue étrangère LV2 (3) d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte . Traduction et commentaire d'un texte latin hors programme d'une douzaine de lignes . Traduction et commentaire d'un texte grec hors programme d'une douzaine de lignes (<i>1h de préparation, 30 min devant le jury</i>)	2 1.25 0.75

(1) La langue **peut être identique ou différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de texte LVE et traduction pour l'admissibilité.

(2) La langue **est la même** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de texte LVE et traduction pour l'admissibilité.

(3) La langue **est différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire de LVE et traduction pour l'admissibilité.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de langues vivantes étrangères portent sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

ENS DE CACHAN

Pour les épreuves écrites, se reporter au tableau de la page 26.

CONCOURS LANGUE ÉTRANGÈRE : ANGLAIS

Épreuves orales (<i>leur durée est fixée par le jury</i>)	Coefficient
➤ Explication d'un texte d'auteur de langue anglaise, suivie d'un entretien	6
➤ Épreuve de civilisation portant sur un document de langue anglaise, suivie d'un entretien. L'épreuve porte sur un programme limitatif de culture générale moderne renouvelé tous les deux ans. Elle se termine par un entretien qui permet d'apprécier la culture et les motivations du candidat.	6
➤ Explication en langue étrangère d'un texte de deuxième langue portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, espagnol, italien, japonais, russe.	2

III-2- DATES DES ÉPREUVES ET ORGANISATION DE LA BANQUE LSES

CONCOURS APPARTENANT À LA BANQUE LETTRES ET SCIENCES ECONOMIQUE ET SOCIALES

- CONCOURS B/L – ENS (PARIS)
- CONCOURS SÉRIE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES – ENS DE LYON
- CONCOURS SCIENCES SOCIALES – ENS DE CACHAN
- CONCOURS OPTION ECONOMIE ET SCIENCES SOCIALES – ENSAE
- CONCOURS SPÉCIALITÉ ECONOMIE – ENSAI
- CONCOURS ADMINISTRATEUR - CONCOURS EXTERNE – INSEE

Épreuves écrites	Durée	Coefficients				
		ENS (Paris)	ENS DE LYON	ENS de Cachan	ENSAE ENSAI INSEE att	INSEE admin
Composition française <i>Lundi 18 avril 2016 de 9h à 15h</i>	6 h	3	1			
Composition de philosophie <i>Mardi 19 avril 2016 de 9h à 15h</i>	6 h	3	1	admission 2		
Composition d'histoire contemporaine <i>Mercredi 20 avril 2016 de 9h à 15h</i>	6 h	3	2	3		
Composition de sciences sociales <i>Jeudi 21 avril 2016 de 9h à 15h</i>	6 h	3	2	5	X	X
Composition de mathématiques <i>Vendredi 22 avril 2016 de 9h à 13h</i>	4 h	3	1	1	X	
Composition de mathématiques INSEE <i>Vendredi 22 avril 2016 de 9h à 13h</i>	4 h					X
Langue vivante étrangère (1) <i>Vendredi 22 avril 2016 de 15h à 18h</i>	3 h			admission 2	X	X
Épreuve à option : - sociologie - économie <i>Lundi 25 avril 2016 de 9h à 14h</i>	5 h			3	X	
Composition d'économie INSEE <i>Lundi 25 avril 2016 de 9h à 13h</i>	4 h					X
Épreuve à option : - version latine - version grecque - analyse et commentaire en L.V.E. d'un ou plusieurs textes (2) - composition de géographie <i>Mardi 26 avril 2016 de 9h à 13h ou 15h selon option</i>	4 h 4 h 6 h 6 h	3	1			

(1) L'épreuve de langue vivante étrangère porte sur l'une des langues suivantes, à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, japonais ou russe.

(2) L'épreuve de langue vivante étrangère porte sur l'une des langues suivantes, à choisir définitivement au moment de l'inscription : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À LA BANQUE LSES POUR LA SESSION 2016 :

- CELSA
- ECOLE NATIONALE DES SCIENCES GEOGRAPHIQUES
- ECRICOME
- GEIDIC : ENSIM/UTT/EPITA/ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE COGNITIQUE (INP BORDEAUX)
- ISMAPP
- UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE

Épreuves orales

Ces épreuves sont organisées par chaque ENS.

ENS (PARIS)

CONCOURS SCIENCES SOCIALES B/L

Pour les épreuves écrites d'admissibilité, se reporter au tableau de la page 30.

Épreuves orales d'admission	Préparation	Durée	Coefficient
Explication d'un texte français	1 h	30 min	Cinq des six épreuves sont affectées d'un coefficient 2 et une d'un coefficient 3 (choix à l'inscription)
Interrogation sur la philosophie	1 h	30 min	
Interrogation sur l'histoire contemporaine	1 h	30 min	
Interrogation sur les mathématiques	1 h	30 min	
Compte rendu de documents suivi d'un entretien avec le jury en langue vivante étrangère (choix définitif à l'inscription)	1 h	30 min	
Commentaire d'un dossier sociologique et/ou économique	1 h	30 min	
Épreuve à option, au choix du candidat à l'inscription : ➤ Explication d'un texte latin. ➤ Explication d'un texte grec. ➤ Explication d'un texte en langue vivante étrangère suivie d'un entretien avec le jury. La langue doit être différente de celle choisie pour l'épreuve commune des épreuves orales d'admission. ➤ Commentaire de documents géographiques. ➤ Épreuve de sciences sociales.	1 h	30 min	3

Les épreuves d'admissibilité et d'admission portent au choix du candidat sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

ENS DE LYON

ÉPREUVES DE LA SÉRIE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Épreuves orales	Durée	Préparation	Coefficient
Trois épreuves obligatoires :			
➤ Économie : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	2
➤ Sociologie : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	2
Pour chacune de ces deux épreuves le sujet est accompagné d'un dossier dont la longueur n'excède pas cinq pages et ne comporte pas plus de cinq documents différents.			
➤ Langue vivante : explication en langue vivante étrangère d'un texte contemporain hors programme relatif à la civilisation d'une aire linguistique, suivie d'un entretien en langue vivante étrangère avec le jury (la langue est la même que celle choisie à l'écrit)	30 min	1 h	1
Une épreuve au choix du candidat parmi les deux suivantes :			
➤ Géographie : commentaire de documents géographiques	30 min	1 h	1
➤ Histoire contemporaine (1) : interrogation sur un sujet, suivie d'un entretien avec le jury	30 min	1 h	1

(1) le programme est celui de la composition d'histoire contemporaine (épreuve d'admissibilité)

ENS DE CACHAN

CONCOURS DE SCIENCES SOCIALES

Épreuves orales d'admission (<i>durées des épreuves fixées par le jury</i>)	Coefficient
➤ Épreuve à option (option complémentaire à celle de l'écrit)	3
• Sociologie	
• Économie	
➤ Oral de Mathématiques	1
➤ Commentaire de dossier et entretien : dossier à caractère économique et/ou sociologique et/ou historique suivi de questions puis d'un entretien permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.	2
➤ Langue vivante étrangère portant sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou sociologique.	2

III-3 - LES CONCOURS D'ADMISSION SPÉCIFIQUES À UNE ECOLE

ENS DE CACHAN - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

CONCOURS ÉCONOMIE ET GESTION (ENS DE CACHAN)
--

Ce concours comporte quatre options :

Option économique et de gestion - Option scientifique - Option économique - Option technologique

**Option I : Option économique et de gestion
(en banque avec ENSAI civil et INSEE attaché statisticien)**

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coefficient	Épreuves orales d'admission	Coefficient
Composition d'analyse économique générale <i>Lundi 18 avril 2016 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	Entretien à partir d'un document à caractère économique et social remis au candidat 30 min avant l'épreuve	2
Composition de mathématiques et statistiques <i>Mardi 19 avril 2016 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4		
Épreuve à options (choix définitif à l'inscription) : - Option dominante gestion (usage du plan comptable autorisé) - Option dominante économique <i>Mercredi 20 avril 2016 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	2	Langue vivante étrangère (1)	1
Épreuve écrite d'admission - Composition d'analyse monétaire et/ou politique économique <i>Jeudi 21 avril 2016 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	2	Interrogation d'analyse économique	2

(1) L'épreuve de langue vivante étrangère pour l'option I porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, économique et/ou social. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un document, suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.

Options II - III - IV : Option scientifique - Option économique - Option technologique

L'admissibilité pour les inscrits à ces trois options est donnée par l'admissibilité dans la voie correspondante, à la même session, aux concours de trois des Grandes Écoles de Commerce (HEC, ESSEC, ESCP-EAP). Pour ces options le classement des candidats sera effectué sur les épreuves d'admission : il s'agit d'un classement inter-options.

Les candidats admissibles sont contactés par courrier électronique par l'ENS de Cachan dans la quinzaine qui suit la publication des résultats d'admissibilité des écoles mentionnées ci-dessus.

Pour les inscriptions suivre la procédure décrite dans la notice de la BCE. Pour toute demande d'information, les candidats peuvent s'adresser à :

Direction des admissions et concours
B.P. 31 - 78354 JOUY EN JOSAS CEDEX

Épreuves orales d'admission					
Option II, scientifique		Option III, économique		Option IV, technologique	
	Coeff.		Coeff.		Coeff.
Entretien à partir d'un document à caractère économique ou social remis au candidat 30 min avant l'épreuve	2	Entretien à partir d'un document à caractère économique ou social remis au candidat 30 min avant l'épreuve	2	Entretien à partir d'un document à caractère économique ou social remis au candidat 30 min avant l'épreuve	2
Mathématiques	2	Mathématiques	2	Mathématiques	2
Interrogation d'histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain	1	Interrogation d'analyse économique et d'histoire des économies et des sociétés contemporaines	1	Interrogation d'analyse et / ou de politique économique	1

L'épreuve d'entretien prend la forme d'un exposé du candidat à partir d'un document, suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat.

CONCOURS DESIGN (ENS DE CACHAN)
--

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coeff.	Épreuves pratiques et orales d'admission	Durée	Coeff.
Dissertation de philosophie générale de l'art <i>Mercredi 20 avril 2016 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	3	Épreuve pratique : Projet de Design. Cette épreuve pratique offre trois options : design espace, design produit ou design graphique	2*8 h	3
Dissertation d'histoire de l'art <i>Jeudi 21 avril 2016 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	3	Présentation de l'épreuve pratique de design		3
Techno. Design <i>Vendredi 22 avril 2016 de 8h30-16h30</i>	8 h	6	Portfolio et entretien		5
			Langue vivante étrangère (1)		2

L'épreuve d'histoire de l'art porte sur un sujet choisi dans un programme fixé tous les deux ans par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

(1) Pour l'épreuve orale de langue vivante étrangère, les candidats peuvent choisir lors de leur inscription entre : allemand, anglais, italien, espagnol ou russe. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte général ou artistique, suivis d'une conversation. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

ENS RENNES - ACCÈS EN PREMIÈRE ANNÉE

CONCOURS DROIT, ÉCONOMIE ET GESTION (ENS RENNES)

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coeff.	Épreuves orales d'admission (durées fixées par le jury)	Coeff.
Composition sur un sujet d'ordre économique et social <i>Lundi 18 avril 2016 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	Interrogation sur un sujet d'ordre économique et social	3
Composition de droit civil <i>Mardi 19 avril 2016 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4	Langue vivante étrangère (même langue que celle choisie à l'écrit)	2
Épreuve écrite d'admission - Langue vivante étrangère (1) choix définitif à l'inscription <i>Mardi 19 avril 2016 de 14h30 à 16h30</i>	2 h	1	Entretien prenant la forme d'un exposé du candidat à partir d'un texte contemporain à caractère juridique, économique ou social suivi de questions permettant d'apprécier la culture et les motivations du candidat	5
Épreuve à options (choix définitif à l'inscription) : - Composition de droit commercial - Composition de droit public - Composition de mathématiques appliquées et statistiques <i>Mercredi 20 avril 2016 de 8h30 à 12h30</i>	4 h	4		

(1) L'épreuve de langue vivante étrangère porte au choix du candidat sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien ou russe. Les épreuves écrite et orale portent sur la même langue. L'épreuve écrite consiste en un exercice de version, portant sur un texte d'intérêt général, juridique, économique et/ou social, éventuellement complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie, en réponse à une ou deux questions sur le texte.

L'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé. L'épreuve orale comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général, juridique, économique et/ou social. Cette épreuve peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

CONCOURS 2SEP (ENS RENNES)

Le concours Sciences du sport et éducation physique comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité	Durée	Coefficient	Épreuves orales d'admission	Coefficient
Dissertation de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives <i>Lundi 21 mars 2016 de 13h à 17h</i>	4h	6	Épreuve relative aux activités physiques, sportives et artistiques	5
Composition de sciences de la vie et activité physique <i>Mardi 22 mars 2016 de 9h à 13h</i>	4 h	4	Épreuve de langue vivante étrangère anglais	2
Composition de sciences humaines et sociales et activité physique <i>Mercredi 23 mars 2016 de 9h à 13h</i>	4 h	4		
			Épreuves de pratique sportive d'admission	Coefficient
			1 - obligatoire : Epreuve de sauvetage	2
			2 - de polyvalence : une APSA à choisir dans la liste proposée *:	3
			3 - d'option : une APSA à choisir dans la liste proposée *	4
Épreuve écrite d'admission	Durée	Coefficient		
Épreuve de langue vivante étrangère - anglais (programmée pendant les épreuves orales)	2 h	2		

* Choix définitif lors de l'inscription.

Les APSA proposées sont les suivantes : gymnastique (sol), athlétisme (longueur et 400 m), sport collectif (handball), combat (judo), raquette (badminton), APPN (escalade), APEX (danse).

L'APSA choisie pour l'épreuve de polyvalence doit être différente de celle choisie pour l'épreuve d'option

L'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte exclusivement sur l'anglais. L'épreuve consiste en un exercice de version, éventuellement complété par un exercice d'expression en anglais, en réponse à une ou deux questions sur le texte. L'usage d'un dictionnaire est interdit.

L'épreuve orale de langue vivante étrangère comporte la présentation et le commentaire d'un texte en anglais d'intérêt général ou sportif, l'usage d'un dictionnaire est interdit.

IV- INSCRIPTION ET INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES

IV-1- MODALITÉS D'INSCRIPTION PAR INTERNET

Inscription sur Internet

Concours scientifiques : du dimanche 06 décembre 2015 au mercredi 06 janvier 2016 17h

Concours littéraires : du dimanche 06 décembre 2015 au dimanche 10 janvier 2016 minuit

Concours sciences des filières MP, PC, BCPST, PSI, PT, TSI : <http://www.scei-concours.fr>

Concours des filières littéraires, économiques et sociales : <http://www.concours-bce.com>

Concours Design – admission à l'ENS de Cachan : <http://www.ens-cachan.fr>

Concours Droit économie gestion D1 et 2SEP – admission à l'ENS Rennes : <http://www.ens-rennes.fr>

***Second concours ENS (Paris) : <http://www.ens.fr>**

***Second concours ENS de Lyon : <http://www.ens-lyon.fr>**

du lundi 08 février au samedi 02 avril 2016 - 17h

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

* Concours pour lesquels les procédures à suivre ne sont pas celles ci-dessous mais celles indiquées sur les sites Internet des écoles : www.ens.fr, www.ens-lyon.fr

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, commune à plusieurs concours et gérée par le service concours écoles d'ingénieurs (SCEI), qui comprend 3 phases obligatoires :

- Saisie et validation des données**
- Édition du bordereau «Pièces justificatives»**
- Envoi des pièces justificatives**

IV-1-1.1 Saisie et validation des données

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le SCEI.

(en cas de problème, appeler le : **05 62 47 33 43**)

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école.

Après la saisie des informations demandées, **le candidat imprimera lui-même son dossier.**

Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur Internet. **Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.**

L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Le candidat pourra, jusqu'au **06 janvier 2016** pour les *concours scientifiques* et jusqu'au **10 janvier 2016** pour les *concours littéraires*, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : «validation»).

Concours scientifiques : Aucune inscription ne sera acceptée après le 06 janvier 2016 17h.

Concours littéraires : Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 janvier 2016 minuit.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site internet.

IV-1-1.2 Edition du bordereau «Pièces justificatives»

Concours scientifiques : Le bordereau «Pièces justificatives» sera disponible sur le site Internet à partir du **07 janvier 2016**.

Concours littéraires : Le bordereau «Pièces justificatives» sera disponible sur le site Internet à partir du **11 janvier 2016**.

Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.

IV-1-1.3 Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, (par l'intermédiaire de son lycée s'il est scolarisé), le **bordereau** « Pièces justificatives », **signé et accompagné des pièces justificatives demandées**, à l'une des adresses suivantes en fonction de sa filière :

CONCOURS SCIENCES, FILIÈRES MP, PC, PSI, TSI : École Centrale Paris - SCEI - Service concours - Grande voie des Vignes - 92295 CHÂTENAY MALABRY Cedex,

CONCOURS SCIENCES, FILIÈRE PT : Service concours Banque PT, 24 rue Pinel – 75013 PARIS,

CONCOURS SCIENCES, FILIÈRE BCPST : SCAV / SCEI Filière BCPST - Service concours - 16 rue Claude Bernard - 75231 PARIS Cedex 05,

CONCOURS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES, concours Groupe A/L, concours littéraire ENS de LYON (SÉRIE LETTRES ET ARTS, SÉRIE LANGUES VIVANTES, SÉRIE SCIENCES HUMAINES) :
ENS de Lyon - Service Admission et concours - BP 7000 - 69342 LYON Cedex 07

CONCOURS DE LA BANQUE SCIENCES SOCIALES (ULM-CACHAN-LYON-ENSAE-INSEE-ENSAI),
Direction des admissions et concours de la CCIP – BP 31 – 78354 JOUY EN JOSAS

CONCOURS SPÉCIFIQUES de l'ENS de Cachan :
ÉCONOMIE - GESTION Option 1 : ENS Cachan – Service concours, D2 - 94235 Cachan Cedex
ÉCONOMIE - GESTION Option 2, 3, 4 : DAC CCIP – BP 31 – 78354 JOUY EN JOSAS
DESIGN : ENS de Cachan, Service concours, concours DESIGN - 94235 CACHAN Cedex

CONCOURS SPÉCIFIQUES de l'ENS Rennes : DROIT, ÉCONOMIE, GESTION & 2SEP
ENS Rennes – Service concours, Campus de Ker Lann, avenue Robert Schuman - 35170 Bruz

L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives et le règlement des frais ne sont pas parvenus pour le 15 janvier 2016 pour les concours scientifiques et pour le 25 janvier 2016 pour les concours littéraires, délai de rigueur et pour les seconds concours Paris et Lyon, le 16 avril 2016

IMPORTANT

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur Internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

Les candidats doivent, par ailleurs, pouvoir être contactés facilement par le service des concours durant toute la session y compris entre la fin des écrits et le début des épreuves orales, pour parer à tout problème imprévisible.

IV-1-2 - DOCUMENTS A FOURNIR

Les candidats devront obligatoirement mentionner sur ces documents leur numéro d'inscription.

Les pièces justificatives sont à fournir en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune.

☑ Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport :

Ce document doit être en langue française, en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des épreuves de concours (mois de juillet). La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.

☑ Justificatif à produire au regard de la Journée défense et citoyenneté (JDC) (voir tableau ci-après)

☐ **Une photocopie du certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC)** défini par l'art. L114-3 du code du service national

☐ Sinon, en cas d'impossibilité :

- **Une photocopie de l'attestation provisoire (imprimé n°106/13)** si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation.

- **Une photocopie du certificat d'exemption** si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

- **Une photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement uniquement si le candidat est né entre le 07 janvier 1998 et le 06 janvier 2000. (Concours scientifiques)**

- **Une photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement uniquement si le candidat est né entre le 11 janvier 1998 et le 10 janvier 2000. (Concours littéraires)**

Justificatif à produire :

(En fonction de l'âge du candidat au 06 janvier 2016, date de clôture des inscriptions) (Concours scientifiques)

(En fonction de l'âge du candidat au 10 janvier 2016, date de clôture des inscriptions) (Concours littéraires)

	DATE DE NAISSANCE		JUSTIFICATIF A PRODUIRE
	<i>Concours scientifiques</i>	<i>Concours littéraires</i>	
garçons et filles de nationalité française nés,	avant le 06 janvier 1991	avant le 11 janvier 1991	Aucun
	du 07 janvier 1991 au 06 janvier 1998	du 11 janvier 1991 au 10 janvier 1998	Certificat JDC ou JAPD <i>ou Attestation provisoire (avec durée de validité)</i> <i>ou Certificat d'exemption</i>
	du 07 janvier 1998 au 06 janvier 2000	du 11 janvier 1998 au 10 janvier 2000	Attestation de recensement <i>ou certificat JDC si participation à la JDC</i>
	après le 06 janvier 2000	après le 10 janvier 2000	<u>Aucun</u>

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Les candidats venant d'acquérir la nationalité française doivent fournir une attestation de recensement.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 06 janvier 2016 n'ont rien à fournir (concours scientifiques).

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 10 janvier 2016 n'ont rien à fournir (concours littéraires).

En cas d'inscription à une école militaire, le numéro d'identifiant défense (NID) devra être saisi lors de l'inscription.

/// Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique :

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, ils doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur Internet.

Concours scientifiques : Les candidats concernés peuvent télécharger dès à présent le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves.

Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au 15 février 2016 sera rejeté.

Une note explicative, mentionnant notamment l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier est disponible en permanence sur le site www.scei-concours.fr, onglet « Inscription » puis « Aménagements ».

Concours littéraires : Les candidats concernés devront imprimer eux-mêmes, dès l'inscription, le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier médical.

Tout dossier de demande d'aménagement d'épreuve incomplet au 1^{er} mars 2016 sera rejeté.

Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral.

Des pièces supplémentaires pourront par ailleurs être exigées, notamment pour l'attribution de points de bonification et par certains concours (voir organisation spécifique à chaque concours).

Les pièces ci-dessous sont à fournir uniquement si les candidats postulent pour d'autres concours en plus de ceux de l'ENS :

/// **Candidats boursiers** du gouvernement français (bourses de l'Enseignement supérieur, du CROUS, de L'EGIDE...) :

Photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, portant la signature du chef d'établissement (authentification) sur la deuxième page. La photocopie de la décision nominative d'attribution conditionnelle des bourses nationales n'est pas acceptée.

Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription.

/// **Candidats pupilles de l'Etat ou pupilles de la Nation :**

Extrait d'acte de naissance portant soit la mention : « pupille de l'Etat », soit la mention : « pupille de la Nation »

IV-1-3 - Convocations aux épreuves écrites

Les candidats régulièrement inscrits recevront un message électronique les invitant à télécharger leur convocation. Cette convocation mentionnera leurs choix d'option(s), de langue(s) et de concours auxquels ils sont tenus de se conformer au cours des épreuves.

L'affectation d'un candidat à un centre est conditionnée par la capacité d'accueil de ce centre et le nombre d'inscrits ayant choisi ce centre. Un candidat pourra être discrétionnairement affecté dans un autre centre géographiquement proche.

IV-1-4 - Épreuves orales et pratiques

Les candidats admissibles sont convoqués aux épreuves orales suivant des modalités propres à chaque École.

Pour certains concours et banques d'épreuves, les candidats doivent s'inscrire par Internet ou auprès d'un secrétariat spécifique ouvert après la publication des résultats d'admissibilité. Les coordonnées et heures d'ouverture sont indiquées sur les sites internet des Écoles.

Les épreuves orales se dérouleront selon les modalités propres aux concours ou banques d'épreuves.

IV-1-5 - Résultats

Les résultats d'admissibilité et d'admission seront affichés dans les Écoles après les délibérations des jurys.

Les dates d'affichage seront disponibles sur les sites **Internet des ENS.**

Les résultats pourront être consultés sur les sites Internet des ENS ainsi que sur le site <https://banques-ecoles.fr>

- **Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

IV-2 - PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES POUR LES CANDIDATS AUX PREMIERS CONCOURS SCIENCES

[Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son n° d'inscription et son code-signature confidentiel.]

Seuls les candidats « classés » sont susceptibles d'intégrer une École

- **L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :**
- du rang du candidat dans chaque concours,
 - du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés,
 - du nombre de places offertes au concours par chaque École.
- **Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des Écoles (y compris sur le coût de la scolarité) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site Internet.**

IV-2-1 - Liste de vœux / sur Internet : www.scei-concours.fr

Entre le 7 janvier et le 18 juillet 2016 17h, sur Internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, classés par ordre de préférence, de toutes les Écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les Écoles ne figurant pas dans cette notice.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux ; après validation, un message sera envoyé sur l'adresse mail du candidat. L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

ATTENTION !!!

Après le 18 juillet 2016 17h,
les candidats ne pourront **ni modifier** le classement de leur liste de vœux **ni ajouter une nouvelle école**
Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux.

IV-2-2 - Proposition d'intégration / sur Internet : www.scei-concours.fr

- La 1^{ère} proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le jeudi 28 juillet 2016 à 14h
Les candidats devront répondre à cette 1^{ère} proposition :
entre le jeudi 28 juillet 14h et le samedi 30 juillet 17h.

- Les propositions suivantes pourront être consultées à 14h :
le mercredi 24 août, le mercredi 31 août et le mercredi 07 septembre

Les candidats devront consulter et répondre à chaque proposition (nouvelle ou identique) entre le mercredi 14h et le vendredi 14h.

► **Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.**

► Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une École aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

► Du 28 juillet au 07 septembre, les candidats pourront renoncer par internet à une, plusieurs ou toutes les écoles du mercredi 14h au mardi suivant 12h, **uniquement. Ce choix sera alors irréversible.**

Les candidats en «OUI MAIS» ou en «OUI DÉFINITIF» absents le jour de la rentrée à l'école seront démissionnés de l'ensemble des écoles.

« Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles. »

Aucune école n'a le droit d'obliger un candidat, par quelque moyen que ce soit, à répondre « oui définitif », même si la rentrée de cette école a lieu avant le 7 septembre.

/... Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera disponible sur le site www.scei-concours.fr et remise aux candidats pendant les oraux

IV-2-3 - Candidats des autres concours

Les candidats « classés » sont seuls susceptibles d'être admis dans les Écoles en fonction de leur rang de classement et des places disponibles.

Chaque École procède à l'appel des candidats classés à ses concours.

Rappel du fonctionnement général des concours

Un concours d'entrée dans la Fonction Publique est une opération de sélection qui évalue les candidats entre eux, selon le principe de l'égalité de traitement des candidats, à partir d'épreuves définies réglementairement ayant pour objectif d'établir un classement de manière à attribuer les postes ouverts, par arrêté ministériel, par ordre de mérite.

Les épreuves de concours ne peuvent ainsi être assimilées à des devoirs universitaires dont l'objectif est de s'assurer que l'étudiant a acquis un niveau suffisant de connaissances lui permettant d'obtenir une qualification.

Selon la réglementation en vigueur, les jurys des concours d'accès à la Fonction Publique sont souverains; c'est à dire qu'aucune disposition réglementaire ne les oblige à motiver leurs délibérations ni à communiquer aux candidats les critères de correction dont il est fait usage.

A la fin de la session, le président de jury appuyé par les membres de jury des différentes épreuves, rédige un rapport qui présente les différentes statistiques relatives aux notes obtenues par les candidats et établit un constat sur le niveau général de chaque épreuve. Ce rapport précise les attentes du jury et permet ainsi aux candidats de disposer d'éléments leur permettant d'améliorer leur préparation.